

COUPE DES YVELINES 2025-2026

78.3 COUPE & CHALLENGE DES YVELINES

La coupe et le challenge des Yvelines sont des épreuves ouvertes aux équipes Yvelinoises évoluant en championnat national, régional et départemental.

Les inscriptions sont limitées à deux équipes maximums par catégorie.

Afin de donner une identité « club » à cette compétition, les équipes jeunes masculines en convention ou en regroupement ne peuvent pas participer. Les clubs n'ayant pas d'équipe jeunes dans une catégorie en dehors de leur(s) convention(s) ont la possibilité de l'inscrire en coupe. Cette équipe sera ajoutée au bas du classement COC de la saison N (article 78.4).

Les équipes jeunes féminines en convention ou en regroupement sont autorisées à participer.

78.3.1 FORMULE

- Détermination des têtes de séries :
 - U11M : Classement du délayage HN au 05/11/2025 = 8 équipes
 - U11F : Tirage au sort la semaine du 09 Février
 - U13M : 4 meilleures équipes phase 2 = 4 équipes
 - U13F : Equipes premières de poules en phase 2 = 4 équipes
 - U15M : Classement COC 2025/2026 = 8 équipes
 - U15F : Equipes Région + Classement COC = 8 équipes
 - U18M : Classement COC 2025/2026 = 8 équipes
 - U18F : Equipes Région + Classement COC = 6 équipes
 - +16M : Classement au 05/11/2024 = 16 équipes
 - +16F : Classement au 05/11/2024 = 8 équipes
- Challenge des Yvelines :
 - U11F / U13F / U15F / U18F : les clubs entrent en Challenge à l'issue des 1/8^{èmes} de finale
 - U11M / U13M / U15M / U18M / +16F / +16M : les clubs entrent en Challenge à l'issue des 1/16^{èmes} de finale
- Les dates figurant sur le tableau sont les dates butoirs. Les clubs ont la possibilité de jouer les rencontres avant ces dates avec accord des 2 clubs.
 - **La COC n'acceptera aucune dérogation.**
- Les équipes les moins bien classées, accueillent les rencontres jusqu'aux ½ finales.
- Il sera rappelé à l'inscription en coupe des Yvelines, que les matchs peuvent se jouer en semaine.
- En cas d'égalité sur les matchs à élimination directe, il sera procédé à une série de jets de 7m (article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales).

- Le challenge des Yvelines est organisé sous réserve d'un minimum de 8 équipes inscrites par catégorie.
- Les finales de la coupe et du challenge se dérouleront, dans une salle désignée et déclarée neutre par le CDHBY, quel que soit le club organisateur.
- Lors des finales, les frais d'arbitrages sont à la charge du Comité Départemental.
- 14 Joueurs et Joueuses sur les feuilles de matchs pour les finales pour toutes les catégories.
- En dessous de 9 équipes engagées dans une catégorie, la COC se donne le droit de revoir la formule à adopter.
- Suppression de la mixité en U11 Masculins

Catégories +16 ans

Pour la saison 2025-2026 tous les tours se déroulent par élimination directe.

Un avantage de 2 buts par division est octroyé en début de match à l'équipe de niveau inférieur, avec un maximum de 10 buts. Lors des phases de délayage des différents championnats, les équipes évoluant dans ce championnat sont considérées comme faisant partie d'une seule et unique division.

Exemple en masculins :

- 2 buts entre 1^{ère} division territoriale et R3
- 6 buts entre 1^{ère} division territoriale et R1
- 8 buts entre 3^{ème} division territoriale et R2

Exemple en féminines :

- 2 buts entre 2^{ème} division territoriale et 1^{ère} division territoriale
- 2 buts entre 1^{ère} division territoriale et R3
- 4 buts entre 2^{ème} division territoriale et R3
- 4 buts entre 1^{ère} division territoriale et R2
- 6 buts entre 2^{ème} division territoriale et R2

- **Dans le cadre de la coupe des Yvelines +16 M & F**, les matchs se jouent obligatoirement aux jours et heures suivants (début du match) :
 - Du lundi au vendredi entre 20h00 et 21h00
 - Le samedi entre 18h00 et 21h00
 - Le dimanche entre 9h30 et 16h00
 - Les équipes ayant un match de championnat dans les 48h qui suivent ou précèdent, pourront demander un report.

Catégories jeunes

- Tous les tours se déroulent par élimination directe.
- Le règlement adopté sur les rencontres pour la coupe et challenge des Yvelines est celui du comité. En cas de règlement spécifique entre deux équipes de niveaux différents, le règlement à adopter est le suivant :
 - Dans la catégorie U13, le règlement adopté sur la rencontre opposant des équipes de niveau différent, est celui de l'équipe évoluant au plus bas niveau.
 - Pour la catégorie U15F et U15M, les règles aménagées du niveau département sont appliquées pour l'ensemble des équipes.
- Dans toutes les catégories masculines & les catégories U11, U13 féminines, aucun avantage n'est octroyé.
- La mixité n'est pas autorisée en coupe U11 Masculins

- Dans les catégories U15 féminines & U18 féminines, un bonus est octroyé en début de match à l'équipe de plus bas niveau de la manière suivante SAUF pendant la phase de délayages en championnat :
 - 3 buts entre Départementale et Régionale
 - 3 buts entre Régionale et Championnat de France
 - 6 buts entre Départementale et Championnat de France
- **Dans le cadre de la coupe des Yvelines jeune**, il est important que les weekends de report soient privilégiés, néanmoins, en cas d'impossibilité, les matchs se joueront obligatoirement aux jours et heures suivants (début du match) :
 - Du lundi au vendredi entre 19h00 et 20h00
 - Les équipes ayant un match de championnat dans les 48h qui suivent ou précèdent, pourront demander un report.

78.3.2 MODALITES DE REPARTITION DES EQUIPES

- La gestion de la coupe et du challenge des Yvelines se fait suivant un tableau type, avec des têtes de séries (TdS).
- Lors des tirages, si une équipe 2 tombe contre un exempt alors que l'équipe 1 doit jouer, les deux équipes sont inversées (l'équipe 1 sera qualifiée pour le tour suivant).
- Lorsque deux équipes du même club sont en course, celles-ci sont positionnées dans la même partie de tableau à partir des ½ finales.

Tour préliminaire

Tous les tours se déroulent par élimination directe.

- Le nombre d'équipes protégées est déterminé en fonction du nombre d'équipes inscrites et de leur classement (voir tableau Coupe des Yvelines). Elles ne participent pas à cette phase.
- Les équipes restantes sont réparties par tirage au sort.

1^{er} tour

- Les équipes tête de séries sont positionnées dans le tableau.
- Les équipes vainqueures du tour préliminaire sont réparties par tirage au sort.
- Les équipes perdantes basculent en Challenge des Yvelines.

ORGANISATION DU CHALLENGE

- Le challenge des Yvelines est organisé sous réserve d'un minimum de 8 équipes inscrites par catégorie.
- Les équipes +16 masculines évoluant en R2 et dans les divisions supérieures ne peuvent pas participer au challenge. Elles sont automatiquement éliminées.
- Les équipes +16 féminines évoluant en R2 et dans les divisions supérieures ne peuvent pas participer au challenge. Elles sont automatiquement éliminées.

78.3.3 LES JOUEURS

- Les joueurs engagés en coupe et en challenge des Yvelines sont identifiés par rapport à leur niveau d'évolution en championnat (article 78.4.3).
- Les équipes +16 ans engagées sont identifiées par rapport à leur niveau d'évolution en championnat. Ce niveau de référence sert pour l'utilisation des joueurs : ainsi, tout joueur ayant disputé 5 matchs avec une équipe dans son niveau de référence ne peut plus disputer de matchs dans une équipe de niveau inférieur en coupe des Yvelines.

- Un joueur surclassé en championnat peut jouer la coupe des Yvelines dans sa catégorie d'origine, la règle des 5 matchs disputés ne s'appliquant pas pour lui.
- Un joueur ne peut disputer la coupe et le challenge des Yvelines que dans une catégorie d'âge et une seule.
- Un joueur qui a évolué une fois dans une équipe en coupe ou challenge des Yvelines, ne peut en aucun cas évoluer dans une équipe de niveau inférieur, lors d'un autre tour (exemple : un joueur qui a évolué en équipe 1 lors des tours préliminaires ne peut plus jouer en équipe 2 lors des tours suivants).
- Un joueur en licence C peut évoluer en coupe ou challenge des Yvelines à condition de ne pas avoir évolué avec un autre club yvelinois dans cette même compétition.
- Aucune limitation de licences B,C,D en coupe et challenge des Yvelines

Sanction en cas de manquement : match perdu par pénalité avec sanction financière